RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3CVB INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Rue Émile Daly, 18100 VIERZON
522 351 980 RCS BOURGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2024

L'an 2024,
Le 25 mars,
A 8 heures 30,

Les associés de la société 3CVB INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe PINON, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Barbara PINON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- la feuille de présence et la liste des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

[redacted]

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,

- Mise en sommeil de la société

- Modification corrélative des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 mars de chaque année. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de six mois, jusqu'au 31 mars 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 28 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 28 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er avril et finit le 31 mars."

Le second paragraphe est supprimé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CP BP

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate que la société, ayant cédé son droit au bail du 2 Place Planchat à Bourges, où elle exploitait antérieurement un fonds de commerce d'esthétique et centre de bronzage, d'une part, et d'autre part n'employant plus aucun salarié, n'a plus aucune activité à ce jour.

Elle décide donc la mise en sommeil de la société à compter du 31 mars 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

[redacted]

Le secrétaire
Barbara PINON

[redacted]